



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 20 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 janvier 2020, à 18 h 35, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

---

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 janvier 2020, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2020-017)
  - 2° Signature de la convention collective entre la Ville de Louiseville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Louiseville – du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024
- 

**2020-017**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 20 janvier 2020 à 18 h 35.

---

**2020-018**

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE LOUISEVILLE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE LOUISEVILLE – DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de la Ville de Louiseville est échue depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville et le syndicat de ses pompiers ont négocié les conditions de renouvellement de ladite convention collective;

CONSIDÉRANT que lesdites discussions ont permis également de prendre entente relativement au règlement du grief 2019-11-01 portant sur les lieutenants éligibles, cet élément faisant partie intégrante des discussions de renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT que les membres du syndicat sont en faveur de cette entente négociée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et négociateur en chef pour la Ville de Louiseville, monsieur Yvon Douville, de procéder à la signature de la convention



collective, conditionnellement à la signature par le syndicat et de l'ensemble des salariés visés par le grief 2019-11-01 de l'accord de règlement de ce grief;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature du renouvellement de la convention collective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024 et de signer l'accord de règlement du grief 2019-11-01;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER la recommandation du directeur général, monsieur Yvon Douville, quant au renouvellement de la convention collective des pompiers de la Ville de Louiseville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, conditionnellement à la signature par le syndicat et de l'ensemble des salariés visés par le grief 2019-11-01 de l'accord de règlement de ce grief;

D'AUTORISER le directeur général à signer l'accord de règlement du grief 2019-11-01 sur les lieutenants éligibles entre la Ville, le syndicat des pompiers et les salariés visés;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite convention avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale de Louiseville, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, conditionnellement à la signature par le syndicat et de l'ensemble des salariés visés par le grief 2019-11-01 de l'accord de règlement de ce grief.

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 18 h 40.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

YVON DOUVILLE  
GREFFIER ADJOINT